



Compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à 18 heures 30.

Présents : Monsieur Jean-Luc ROMET,
Monsieur Xavier CHIVOT
Madame Pascale SIMON,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Josette LE BRETON-PALIER,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Véronique RAYER,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Isabelle BOISSIERE,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Monsieur Fabien DEVILLER,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Marie-Claude JULLIEN,
Madame Clémence LANGLOIS,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Monsieur Bruno MANSUY,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER,
Madame Isabelle QUARTIER,

Absents excusés : Monsieur Bruno CAUMONT, Monsieur Frédéric FALBO

Pouvoirs : Monsieur Bruno CAUMONT => Madame Clémence LANGLOIS,
Monsieur Frédéric FALBO => Monsieur Fabien DEVILLER

Secrétaire de séance : Madame Nadia ABDELAZIZ.

Assistait également à la réunion : Madame Valérie DEVAUX.

Convocation du 15 juin 2026.

Nombre de Conseillers : Présents : 21 / En exercice : 23 / Votants : 23

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour, puis ouvre la séance, et propose les prochaines réunions du conseil municipal aux dates suivantes :

- **Lundi 21 septembre 2026 à 18h30.**
- **Lundi 7 décembre 2026 à 18h30.**

1- Approbation de compte rendu de séance du 21 mai 2026

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 21 mai 2026 qui leur a été remis.

Le compte rendu est soumis au vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 21 mai 2026.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Approbation de compte rendu de séance du 5 juin 2026

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 5 juin 2026 qui leur a été remis.

Il rappelle que le conseil municipal s'était réuni en session extraordinaire et exceptionnellement le matin très tôt à 7h30 pour procéder uniquement à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales, de ce fait l'approbation du compte rendu du 21 mai n'avait pas été soumis au vote. Il ajoute que 19 conseillers sur 23 étaient présents et les remercient.

Le compte rendu est soumis au vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 5 juin 2026.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

3- Augmentation du temps de travail de deux agents

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois permanents à temps non-complet de catégorie C afin de permettre la continuité de service dans les missions et fonctions d'un agent parti à la retraite, conduisant à suppléer de manière permanente l'absence de l'agent en augmentant le temps de travail hebdomadaire de deux agents de catégorie C.

- *Une agente adjoint-technique passant de 11.75h/hebdomadaire à 25.75h soit +14h,*
- *Une agente adjoint-technique passant de 8h/hebdomadaire à 22h soit +14h.*

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 542-2 et L. 542-3,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis favorable du CST en date du 16/06/2026,

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de pouvoir augmenter le temps de travail de certains agents quand cela est permis et notamment lors de départ d'agent. Ainsi le but est de fermer des postes en répartissant les heures de travail de l'agent partant, pour que ces agents puissent à terme cotiser pour la CNRACL (*Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales*) qui ne se fait qu'à partir de 28h hebdomadaire pour les fonctionnaires.

Madame Valérie DEVAUX explique qu'en deçà de 28h hebdomadaire les agents cotisent à l'IRCANTEC (*Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques.*). Elle ajoute que l'agent qui effectue moins de 28 heures hebdomadaires, cotise au régime général de la Sécurité Sociale (Régime de Base) et à l'IRCANTEC qui est un régime de retraite complémentaire obligatoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par vote favorable à l'unanimité

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

DECIDE :

- **D'approuver l'augmentation du temps de travail de deux agents pour un total de 14 heures hebdomadaires chacune comme indiqué ci-dessus à partir du 1^{er} juillet 2026.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer et à signer tous les documents afférents.**
- **Monsieur le Maire informe que les crédits sont prévus au budget.**

4- Validation des astreintes de certains agents

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;

Vu le décret n° 2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 16/06/2026.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'agit ici de valider par la présente délibération la rémunération des astreintes qui sont déjà mises en place et d'en permettre la continuité.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE demande s'il faudra refaire une délibération en cas d'évolution des montants indiqués.

Madame Valérie DEVAUX répond que ce ne sera pas nécessaire car ces montants sont établis par la législation et qu'elles seront automatiquement ajustées par les textes qui seraient mis à jour.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérante de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Monsieur le Maire expose :

Article 1 : de mettre en place des périodes d'astreinte d'exploitation et de sécurité.

Afin d'être en mesure d'intervenir en cas : d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, tempête...), dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire (suite à un accident, en cas de manifestation locale,...).

Ces astreintes seront organisées par un planning établi par le responsable des services : chaque week-end et jours fériés par un roulement du personnel des services techniques et des agents de sécurité-voirie.

Article 2 : la liste des emplois concernés sont les grades relevant de la filière technique.

Article 3 : les modalités de compensation des astreintes et interventions sont établies comme suit :

Les agents qui bénéficient d'une indemnité ou à défaut d'un repos compensateur :

- Sont appelés à participer à une période d'astreinte,
- Sont soumis à des obligations liées au travail : imposant à l'agent d'astreinte de se déplacer sur le lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par le responsable de service, pour nécessité du service,
- Tout agent territorial est concerné (titulaire, stagiaire ou contractuel)

La rémunération des astreintes sera effectuée par référence au barème en vigueur pour les agents relevant de la filière technique.

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

En cas d'intervention, les agents de la filière technique percevront les indemnités horaires pour travaux supplémentaires correspondantes sur présentation d'un état détaillé donné par le responsable des services techniques ou du Maire :

	Astreinte d'exploitation ¹	Astreinte de sécurité ²	Astreinte de décision ³
Semaine complète	159,20 €	149,48 €	121 €
Du lundi matin au vendredi soir	-	-	-
Du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	109,28 €	76 €
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10h	8,60 €	8,08 €	10 €
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10h	10,75 €	10,05 €	10 €
Samedi ou sur journée de récupération	37,40 €	34,85 €	25 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €	34,85 €

⁽¹⁾Astreinte exploitation : situation des agents tenus d'intervenir pour mener des actions préventives ou curatives sur les infrastructures.

⁽²⁾Astreinte sécurité : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (ex : inondations, fortes tempêtes...)

⁽³⁾Astreinte de décision : situation du personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service afin de prendre les mesures et les dispositions nécessaires.

Lors d'une sortie pour astreinte :

Intervention taux horaire jour de semaine : 16 €

Intervention taux horaire de nuit, un samedi ou un dimanche ou jour férié : 22 €

A défaut d'être indemnisées, les périodes d'intervention peuvent être compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures de travail effectif majoré :

- samedi : +25 % ;
- repos imposé par l'organisation : +25 % ;
- nuit : +50 % ;
- dimanche et jour férié : +100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote favorable à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

DECIDE :

- **D'approuver la continuité de la mise en place de l'indemnisation des astreintes, par article, telles que mentionnées ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer et à signer tous les documents afférents**
- **Monsieur le Maire informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget**

5- Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférés de la CDCLA

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts disposant qu'il doit être créé entre toute intercommunalité à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, appelée CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Vu la délibération n°117/2026 du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 12 mai 2026 portant modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour permettre aux communes d'être représentées en cas d'absence de leur membre titulaire ;

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées des communes vers la Communauté de communes à chaque nouveau transfert de compétences.

La loi fixe les principales règles de son fonctionnement :

- la commission doit être composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,
- chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant,
- le conseil communautaire détermine, à la majorité des deux tiers, la composition de la CLECT,
- la CLECT élit elle-même son Président et son Vice-Président.

Par délibération en date du 12 mai 2026, le conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle a fixé le nombre de représentants par commune au sein de cette commission à un titulaire et à un suppléant afin de permettre une représentation des communes en cas d'absence de leur membre titulaire.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'attribution de compensation versée par les entreprises perçues par la CDCLA qui nous le reverse. Il ajoute que Monsieur Frédéric VIEUX était Président de cette commission, qu'un bureau d'étude aidait à la prise de décision des élus sur le choix de la base de reversement (soit par potentiel fiscal, nombre d'habitants etc...). Il indique que jusqu'à présent un seul membre titulaire était désigné et qu'il a soumis la demande de la désignation d'un suppléant afin de palier à l'absence éventuelle d'un membre titulaire lors des commissions, afin que chaque commune soit malgré tout représentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote favorable à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

DECIDE

De désigner pour siéger au sein de la CLECT :

- **Monsieur Frédéric VIEUX en qualité de représentant titulaire.**
- **Monsieur Jean-Luc ROMET en qualité de représentant suppléant.**

6- Révision des horaires d'extinction de l'éclairage public

Le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires d'extinction des lumières de la commune en passant de 00h (minuit) à 4h au lieu de 23h à 4h.

Il expose que les faits d'incivilités que subissent les habitants et l'insécurité ressentie à certains moments nécessitent d'augmenter d'une heure la lumière dans les rues de Romilly.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE informe que les horaires avaient été validés suite à des travaux effectués sur la pollution lumineuse et la biodiversité, et, des comparaisons ont été menées sur ce qui était fait sur d'autres communes afin de travailler sur ce qui aurait pu être mis en place dans la commune.

Monsieur le Maire indique que ces travaux tendaient vers une extinction et qu'ils n'ont pas été vains.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE ajoute qu'il y avait eu également une collecte d'informations et notamment sur les mesures physiques pour quantifier la pollution lumineuse et son influence.

Monsieur Guy DUPUIS dit qu'il n'est pas d'accord pour changer l'heure de l'extinction, parce que cela génère une économie de la consommation d'électricité. Cette économie n'est pas encore établie financièrement car l'étude est en cours. Il ajoute que nous sommes passés aux LEDS et que nous devrions réellement le ressentir budgétairement.

Madame Nadia ABDELAZIZ rappelle que nous avons eu la mauvaise surprise de devoir nous acquitter de consommations d'électricité qui ne nous avaient pas été facturées, cela peut un peu fausser l'analyse de notre budget annuel.

Monsieur le Maire indique que Monsieur David LEMENAGER travaille sur l'analyse de la consommation et du coût de l'éclairage public de la commune, actuellement en cours nous saurons bientôt où nous en sommes. Il ajoute qu'il souhaitait que cette analyse soit faite par un élu.

Il ajoute qu'au vu des échanges de ce soir, il suffira à chacun de s'exprimer au moment du vote en pensant à l'insécurité que cela génère.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE dit qu'il y a eu pourtant des rondes de nuits qui ont été effectuées.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une vraie problématique entre 23h et minuit et toujours avec les mêmes personnes. Il a pu le constater en faisant lui-même des rondes à toutes heures de la nuit accompagné de Monsieur Xavier CHIVOT et de l'ASVP.

Monsieur Guy DUPUIS dit qu'il y aurait peut-être une solution avec des luminaires avec télécommandes.

Monsieur Fabien DEVILLER dit que les habitants pourraient se connecter, via leur téléphone portable ou un ordinateur et gérer les luminaires de leur rue selon leur besoin et ponctuellement. Cette auto gestion pourrait, peut-être, être bénéfique en matière de consommation.

Monsieur le Maire répond que Monsieur Fabien DEVILLER pense que les habitants ont tous cette facilité de connexion et qu'ils sont tous à l'aise avec ces technologies. Malheureusement cette « facilité » ne s'adresse qu'à un certain public et certainement aux habitants de la même génération que lui mais cela ne pourrait convenir à tous les habitants et surtout pas aux plus âgés.

Monsieur Guy DUPUIS dit qu'on pourrait éteindre un luminaire sur deux.

Monsieur Fabien DEVILLER dit qu'on pourrait envisager des détecteurs.

Monsieur le Maire déclare qu'on pourrait envisager différentes options mais que cela représenterait un coût non négligeable en investissement.

Monsieur Frédéric VIEUX explique qu'il émet des réserves sur le fait d'envisager des fonds, qui resteraient tout de même conséquents en investissement, pour effectuer sur le long terme des économies dans le budget de fonctionnement. Sur le long terme, qu'on imagine aisément entre 5 à 10 ans, alors que les subventions sont amenées à être réduites d'années en années. Le fait est que financièrement, tout ce qui peut amener à une baisse substantielle des dépenses de fonctionnement doit être étudiée très attentivement et doit faire l'objet d'une analyse concrète et réalisable sur le retour d'investissement. L'idée est d'obtenir un bénéfice pour la commune sur un laps de temps raisonnable.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Blondel s'est engagé à installer les LEDS de l'éclairage public gratuitement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par vote favorable à la majorité :
Pour : 20 Contre : 1 (Monsieur Guy DUPUIS)
Abstentions : 2 (Messieurs Pierre-Emmanuel NIOCHE ET Rodolphe CORRON)

DECIDE :

- **D'approuver l'augmentation d'une heure le temps de luminosité dans les rues de la commune.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'extinction des lumières à partir de 00h (minuit) au lieu de 23h (vingt-trois) jusqu'à 4h (quatre)**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer, à signer, à valider tous les documents afférents**

7 – PUMPTRACK maîtrise d'œuvre et géomètre

Le Maire informe que suite à la demande de jeunes et du Conseil Municipal des Enfants, s'agissant d'une promesse de campagne, il est prévu de faire un terrain de vélo cross sur le terrain près du skate parc.

Il explique qu'il est donc nécessaire de s'entourer d'une maîtrise d'œuvre, dont le prix reste abordable, et de professionnels avec lesquels nous avons déjà travaillé (City Stade, Aire de jeux, Skate parc, Espace détente intergénérationnel).

La société AGEOSE avec un devis de 1 404€ peut faire un relevé géomètre, près du skate parc sur le terrain de foot.

La société SODEREF avec un devis de 9 240€ pour un suivi jusqu'au bout des travaux, dont en en début de phase un montant de 3 326.40€ à verser.

Monsieur le Maire indique que ce projet sera réalisé en plusieurs phases :

- 1-La phase projet environ 3 000€
- 2-L'accompagnement du dossier (consultation des entreprises)
- 3-La passation de contrat
- 4-L'exécution du contrat
- 5-Le suivi des réunions de chantier

Sur ce terrain de 60x40m, il faudra prévoir de déplacer les pare-ballons.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE dit qu'il ne faut pas oublier certains événements sur ce lieu.

Monsieur le Maire indique que l'amicale du personnel y organisait une foire à tout, mais qu'elle change de lieu cette année choisissant de la faire à la salle Aragon.

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE dit qu'il faudra penser à y planter des arbres.

Monsieur le Maire répond il faudra faire attention à la qualité des arbres à planter et à leur emplacement car sur l'espace intergénérationnel cinq sont morts malgré toute l'attention portée par les services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote favorable à l'unanimité :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

DECIDE :

- **D'approuver le choix des prestataires.**
- **De valider le montant des devis.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études et les travaux.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer, à signer et à valider tous les documents afférents.**

8 - Communications et Informations

1- REMERCIEMENTS

- Monsieur Alexandre RASSAERT, Président de mon Logement 27, pour le courrier de satisfaction reçu appréciant l'amélioration des rénovations à la Moineaudière.
- Le SIDEAL, le Président Guy DUPUIS, pour l'aide apportée par la Mairie et les agents.
- Monsieur le 1^{er} Ministre, Sébastien LECORNU, pour la lettre communale mensuelle.
- L'association LES ROSES D'AUTOMNE pour l'installation d'un réfrigérateur neuf à la Potière.
- Monsieur Raphaël CORDIER pour l'accueil de sa journée de stage auprès de Monsieur le Maire.
- Monsieur Lucas SOARES pour l'accueil qui lui a été réservé en Mairie et auprès des agents durant ses deux semaines de stage.

2- RENOUVELLEMENT ENROBE

Monsieur le Maire informe que le Département de l'Eure dans le cadre de la mise en sécurité de ses infrastructures à programmer le renouvellement du revêtement routier, de jour, sur la RD321 les semaines 28 et 29 en circulation alternée.

3- FERMETURES DES ECOLES

Monsieur le Maire informe que les écoles ont été fermées les 22 et 23 juin suite à l'épisode de canicule. L'école a été ouverte uniquement en service d'accueil minimum le jeudi 25 juin, nous avons accueilli 27 élèves le matin et 17 l'après-midi. Et réouverte le 26 juin avec tous les enseignants.

4- INTERMARCHE

Monsieur le Maire informe que suite à un dépôt de permis de rénovation, la devanture du magasin a été refaite.

5- COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la composition de la commission de contrôle des listes électorales qui avait été établie comportait des erreurs, la Préfecture a demandé qu'elle soit refaite car devait être nommé des habitants en délégués de l'administration et du tribunal, ainsi pour la commune :

- 1- Les conseillers municipaux nommés sont :
 - Titulaire Madame Monique MASSELIN
 - Suppléante Madame Jocelyne LECOINTRE
- 2- Les délégués de l'administration nommés sont :
 - Titulaire Madame Marie LANGLET
 - Suppléante Madame Marie Hélène FRELICOT
- 3- Les délégués du tribunal judiciaire nommés sont :
 - Titulaire Madame Nelly LOISON
 - Suppléant Monsieur Buno CATTELIN

6- CONVENTION

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'une convention a été signée avec le Département de l'Eure pour installer un plateau ralentisseur sur la RD19.

7- CHEF DE CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le chef de cabinet du Président de la République a répondu au courrier envoyé concernant la brigade de gendarmerie mobile, la démarche est signalée auprès de Monsieur le Ministre de l'intérieur Laurent NUNEZ et au Préfet de l'Eure. Ayant pris connaissance de nos attentes, ils reviendront vers nous et nous informerons directement de la suite qui pourra y être réservée.

8- CONTRAT D'ELECTRICITE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'un appel d'offre concernant l'acheminement d'électricité a été fait et qu'aucun prestataire n'a déposé de dossier. Il a été décidé de faire un contrat de 60 mois avec notre prestataire actuel, EDF, afin d'avoir la continuité de l'électricité sur les différents sites de la commune ce qui représente 59 points de livraison.

Il remercie Madame Valérie DEVAUX, Monsieur David LEMENAGER et Monsieur Frédéric VIEUX pour le temps et le travail qu'ils ont su y consacrer.

9- INSEE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le recensement pour la commune aura lieu en 2027, Madame Véronique RAYER est la référente INSEE, des réunions en visio ont déjà eu lieu, d'autres sont à venir.

10- SYGOM

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le SYGOM propose tout au long de l'année des animations pour sensibiliser les élèves et le personnel éducatif aux enjeux du tri, de la réduction des déchets et de leur réemploi, la dernière animation a eu lieu le 4 mai sur le thème olympiades des déchets.

11- RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'un devis a été signé pour la réparation d'une pièce du réfrigérateur de la restauration scolaire pour un montant de 1 318€, cependant cette pièce n'a pas été changée, lors de son intervention le prestataire a remis du gaz permettant le bon fonctionnement de l'appareil.

Il ajoute que des travaux d'insonorisation ont été réalisés dans les salles du réfectoire.

12- UMEE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que lors de l'assemblée générale du 18 juin, il a été élu dans le bureau de l'Union des Maires et des Elus de l'Eure avec le Président Jean-Paul LEGENDRE et Vice-Président Sébastien LECORNU. Nous avons reçu le prix de l'investissement local 2026 pour le kiosque des arts-multi activités.

13- VILLES ET VILLAGES FLEURIES

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le passage du jury sera désormais une année sur deux, le prochain passage est prévu en 2027.

14- CONVENTIONS MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que les conventions de mise à disposition de locaux communaux auprès de 14 associations et d'un syndicat sont renouvelées, une cérémonie symbolique de signature aura lieu le mardi 7 juillet à 18h en Mairie, avec les Présidents ou représentants de chaque structure, tous les élus y sont également invités.

15- EVS

Monsieur Jean-Luc ROMET informe qu'une réunion publique s'est déroulée le 11 juin avec la présence de 12 conseillers municipaux. Monsieur Christophe PAILLIER ajoute que celle-ci s'est bien passée, dans un bon esprit de convivialité, beaucoup d'échanges très intéressants ont eu lieu. Démarrage de l'Espace de Vie Sociale est prévue le 2 septembre 2026.

16- ASSOCIATION PARENT SIMPLEMENT

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'association Parent Simplement a été dissoute le 20 juin 2026, Il précise que l'association était en sommeil depuis 3 ans et que les fonds restants ont été versés à l'association Graines de Parentalité. Il ajoute qu'aujourd'hui nous avons 28 associations qui siègent en Mairie.

18 – JOURNEE DU VELO

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la journée du vélo qui s'est déroulée le dimanche 7 juin s'est bien passée. Il remercie tous les participants au nombre de 75, les organisateurs, le Comité des Fêtes, les bénévoles et les conseillers présents qui ont permis le bon déroulement de l'évènement. Il précise que la commune a reçu 2 trophées (1- la commune ayant le plus de participants, 2- la commune qui a eu la plus de tour complet).

19- TRAVAUX REALISES

- Une chicane temporaire a été installée rue Blingue vers Pîtres pour diminuer la vitesse sur cet axe.
- Un poids lourd avait défoncé les bordures en haut de la rue du Moulin Pouchet. Après visite de l'expert, les assurances nous ont remboursé les travaux de réfection.
- Deux bancs ont été installés autour du kiosque des Arts Multi-activités.

- De même, nous avons positionné un Sarcophage près de la bibliothèque-médiathèque. Dans le virage à côté du Carillon de la Bastille, un broyeur à pommes finalise l'ensemble des mobiliers fleuris au côté du pressoir. Des plaques explicatives sont posées devant le sarcophage et le broyeur à pommes.
- Nos services techniques ont posé une clôture grillagée autour du Marais. Dorénavant, nous accueillons 10 moutons de race Ouessant en écopâturage.
- Pour sécuriser l'école Louise Michel, un groom a été mis sur le portail principal. Une porte extérieure de l'école Genevoix a été réparée.
- Aux ateliers du Marais, une borne électrique a été posée pour recharger notre véhicule communal.
- Devant la médiathèque, nous avons réparé les bornes d'éclairage.
- Le bassin de rétention des Jardins du Marché a été entretenu. Les autres bassins le seront une fois par an comme annoncé aux riverains.
- Nous avons installé une table de pique-nique neuve en remplacement d'une fort abîmée à l'aire de jeux. Un nouveau défibrillateur est disponible à la Marelle.
- La toiture de la tribune du stade René Fleuriel a été refaite à neuf par nos services techniques.
- Le fleurissement bisannuel est réalisé pour la première partie de l'année.

21- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

- Le samedi 23 mai, nous avons organisé avec l'association Haugr, la CDCLA et le SYGOM un nettoyage de la commune.
- Le samedi 23 mai, nous avons proposé notre 14^{ème} Fête des Mères à la Mairie avec des mamans de la sente des Jardins du Levant, du hameau du levant, de la sente Monnier et du chemin de la Planche du Moulin Cabot.
- Du mardi 2 juin au vendredi 5 juin, la Commune de Romilly vous a proposé un 9^{ème} concours, « Le Grand Accrochage » à la Bibliothèque-Médiathèque.
- Le vendredi 5 juin, c'était le 9^{ème} Romilly des Arts organisé par la Commune. De nombreuses activités artistiques et animations ont été proposées devant et à l'intérieur de la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert. Nous avons organisé aussi à cette occasion l'inauguration du kiosque des Arts.
- Le dimanche 7 juin, nous avons participé à la journée du vélo. C'est la commune de Vandrimare qui était organisatrice.
- Le lundi 8 juin, l'UNC et la Municipalité se sont associés pour commémorer la fin de la guerre d'Indochine de 1954.

22- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Le Mardi 14 juillet, c'est la Fête Nationale, nous commémorerons l'évènement avec les Anciens Combattants et les Romillois. Vous êtes tous invités au Monument aux Morts de Romilly.
- Le Samedi 29 août, ce sera le 82^{ème} anniversaire de la Libération de la commune de Romilly/Andelle avec l'UNC.

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

22- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- Association MJC ALER, assemblée générale le mercredi 1 juillet à 18h30, salle du CARRE
- Association UNC organise un LOTO, samedi 11 et dimanche 12 juillet à la salle Aragon
- Samedi 13/07/26 : Retraite aux flambeaux suivi d'un feu d'artifice (sauf si interdiction d'ici-là)
- Dimanche 30/08/2026 : Foire à tout en intérieur, organisé par l'Amicale du Personnel à la salle Aragon.
- Les 11,12,13 et 14 septembre 2026 : Fête de la septembre de Romilly-sur-Andelle.

Personne ne sollicitant plus la parole, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Fin de séance à 20h07



Le Maire,
Jean-Luc ROMET

Secrétaire de Séance,
Nadia ABDELAZIZ